AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0489
FR0004007813-FS0142

20 février 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 février 2017, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Financière Daunou 10 S.à.r.l.[1] (43-45 allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 février 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme Financière Gaillon 8[2] qu'elle contrôle, les seuils de 50% des droits de vote, 1/3 du capital et des droits de vote, 30%, 25% et 20% du capital de la société KAUFMAN & BROAD SA et détenir, directement et indirectement, 3 837 030 actions KAUFMAN & BROAD SA représentant 7 526 120 droits de vote, soit 18,41% du capital et 30,34% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Daunou 10	148 445	0,71	148 950	0,60
Financière Gaillon 8	3 688 585	17,70	7 377 170	29,74
Total Financière Daunou 10	**3 837 030**	**18,41**	**7 526 120**	**30,34**

À cette occasion, la société anonyme Financière Gaillon 8 a déclaré avoir franchi directement en baisse les seuils de 50% des droits de vote, 1/3 et 30% du capital et des droits de vote, 25% et 20% du capital de la société KAUFMAN & BROAD.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession, par la société Financière Gaillon 8, de 3 700 000 actions KAUFMAN & BROAD hors marché[4].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par des fonds d'investissement gérés par PAI Partners SAS, qui est elle-même une société indépendante contrôlée par ses associés.
[2] Sise 232 rue de Rivoli, 75001 Paris.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 837 039 actions représentant 24 808 604 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. communiqués publiés par la société Financière Gaillon 8 des 14 et 15 février 2017.